

Lundi 7 octobre 2024



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> la ministre SCHMIDT

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N° 28) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*

M. le ministre SALA

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N° 35) — *Loi sur le protecteur des aînés/The Seniors' Advocate Act*

M. BALCAEN

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*

M<sup>me</sup> COOK

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

M<sup>me</sup> STONE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 210) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

**Projet de loi choisi émanant d'un député (mise aux voix de la motion de deuxième lecture le 15 octobre)**

M. PERCHOTTE

(N° 215) — *Loi modifiant le Code de la route (dépassement des véhicules sur l'accotement)/The Highway Traffic Amendment Act (Passing Vehicle on Shoulder)*

M<sup>me</sup> DELA CRUZ

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WOWCHUK

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. BALCAEN

M. BEREZA

M<sup>me</sup> BYRAM

M<sup>me</sup> COOK

M. EWASKO

M. GOERTZEN

M. GUENTER

M<sup>me</sup> HIEBERT

M. JACKSON

M. JOHNSON

M. KHAN  
M. KING  
M. LAGASSÉ  
M<sup>me</sup> LAMOUREUX  
M. NARTH  
M. NESBITT  
M. PERCHOTTE  
M. PIWNIUK  
M. SCHULER  
M<sup>me</sup> STONE  
M. WHARTON  
M. WOWCHUK

## GRIEFS

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### COMITÉ PLÉNIER

#### COMITÉ DES SUBSIDES

(78 heures et 50 minutes)  
(enceinte — Conseil exécutif)  
(salle 254 — Santé, Aînés et Soins de longue durée)  
(salle 255 — Familles)

---

#### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* SALA

(N<sup>o</sup> 37) — *Loi d'exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2024*  
(ouvert)

---

#### DEUXIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR

(N<sup>o</sup> 26) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE

(N<sup>o</sup> 38) — *Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et autres modifications)/An Act Respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Other Amendments)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne les efforts qui mettent en péril les pensions des Canadiens et qu'elle déclare qu'elle appuie collectivement le Régime de pensions du Canada ainsi que les mesures et stratégies qui renforcent le régime de pension national des aînés, des retraités et des travailleurs de la province et du pays.

(M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE)

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son engagement envers l'appel au cessez-le-feu immédiat dans la guerre opposant Israël et Gaza pour contrer la crise de famine.

(ouvert)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

### PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE — Renouvellement du mandat du commissaire à l'éthique, de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et du registraire des lobbyistes

Attendu :

que le Comité permanent des affaires législatives recommande à l'Assemblée législative du Manitoba le renouvellement du mandat de Jeffrey Schnoor à titre de commissaire à l'éthique pour une période de cinq ans;

que le Comité permanent des affaires législatives recommande à l'Assemblée législative du Manitoba le renouvellement du mandat de Jeffrey Schnoor à titre d'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour une période d'au plus trois ans à compter de la date de son entrée en fonction;

que conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, l'Assemblée doit nommer le registraire des lobbyistes par résolution,

il est proposé :

que conformément aux articles 33 et 34 de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres*, le mandat de Jeffrey Schnoor à titre de commissaire à l'éthique soit renouvelé pour une période de cinq ans;

que conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, le mandat de Jeffrey Schnoor à titre d'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée soit renouvelé pour une période d'au plus trois ans à compter de la date de son entrée en fonction;

que conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, le mandat de Jeffrey Schnoor à titre de registraire des lobbyistes soit renouvelé pour une période d'au plus cinq ans à compter de la date de son entrée en fonction.

---

## **AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

### **PROPOSITIONS**

M<sup>me</sup> HIEBERT — Accès accru au vaporisateur Narcan

22. Attendu :

que le médicament Narcan, dont l'ingrédient actif est la naloxone, se présente sous la forme d'un vaporisateur nasal pouvant être administré pour inverser les effets d'une surdose d'opioïdes;

que ce vaporisateur nasal de naloxone est muni de deux embouts qu'on insère dans les narines pour administrer le médicament;

qu'actuellement, le gouvernement provincial finance un programme de distribution de trousse de naloxone à emporter et que seules des doses injectables y sont offertes;

que le Journal de l'Association médicale canadienne recommande fortement que les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux soient adaptés de manière à ce que les gens puissent choisir parmi plusieurs modes d'administration lorsqu'ils doivent intervenir rapidement auprès d'une personne qui fait une surdose d'une substance illicite;

que l'Ontario et le Québec offrent le vaporisateur nasal de naloxone Narcan gratuitement dans les pharmacies et dans d'autres endroits comme les cliniques de traitement des dépendances, les refuges et les établissements de santé publique;

que ceux qui n'ont pas l'habitude d'utiliser des seringues peuvent se sentir plus en confiance lorsqu'ils utilisent le vaporisateur nasal et que certains pourraient être trop anxieux en cas d'urgence pour remplir une seringue de naloxone à partir d'une ampoule alors qu'ils essaient d'aider une personne extrêmement somnolente ou inconsciente;

que vu qu'on observe une hausse du nombre de surdoses mortelles et qu'il n'y a aucune augmentation du nombre de parcours thérapeutiques et de places de traitement, les Manitobains devraient bénéficier d'un meilleur accès au Narcan afin d'aider et de sauver leurs êtres chers;

que les familles, les particuliers et les entreprises devraient avoir accès au vaporisateur nasal Narcan dans toutes les collectivités du Manitoba pour pouvoir sauver des vies;

que là où le vaporisateur nasal est disponible en pharmacie, une formation portant sur les signes d'une surdose d'opioïdes et les cinq étapes à suivre en cas d'intervention est offerte afin que plus de gens soient en mesure d'administrer le médicament s'ils sont témoins ou victimes d'une surdose,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire en sorte que le vaporisateur nasal Narcan et la formation connexe soient offerts dans les pharmacies de la province de même que dans le cadre du Programme de distribution de naloxone à emporter.

---